

MAIRIE D'ASNELLES
13 rue de Southampton
14960

☎ : 02 31 22 35 43
FAX : 02 31 21 99 45
mairieasnelles@orange.fr
www.asnelles.fr



ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
N° 2026-79

Portant REGLEMENTATION DE
CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Sur toute la façade du littoral

Le Maire de la Commune d'ASNELLES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le calendrier des marées et le risque de tempêtes,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation de tous les véhicules pendant la durée des grandes marées et des tempêtes, sur toute la façade du littoral,

ARRETE

Article 1 : La circulation et le stationnement des véhicules sont interdits, sauf pour les riverains, **Boulevard de la Mer** :

du jeudi 22 Octobre 2026 à partir de 14 heures
au mercredi 28 Octobre 2026 jusqu'à 14 heures

Article 2 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Gendarmerie Nationale et au Garde Communal.

Fait à Asnelles, le 22/10/2026

Le Maire,

Jean-Luc RUBELT,

